

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT**

Envoyé en préfecture le 03/06/2026

Reçu en préfecture le 03/06/2026

Publié le 03/06/2026

ID : 001-210101895-20260601-DEL26_53-DE

**N° 26/53****SEANCE DU 1^{er} JUIN 2026****Nombre de Membres**

En Exercice : 15
Présents pour le vote : 14
Procuration : 0
Votants : 14
Pour : 14
Abstention : 0
Contre : 0

L'an deux mil vingt-six, le premier juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Denis MOSSAZ, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 20 mai 2026

Membres présents à la séance : Mmes MM BALAGHNI Samir, BALSEM Lydie, BLANC Valérie, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, DEROBERT Magali, FILLOD Claude, FOUCART Bernard, GRATTE Philippe, MOSSAZ Denis, MOSINI Pascale, NICULESCU Chrisitan, PRUDHOMME Joël, SELIER Sophie.

Absents ou excusés : KREUTNER Stéphanie**Secrétaire :** Bernard FOUCART

Objet : Décision sur la participation de la commune au projet d'aide au transport pour rendez-vous médicaux

Monsieur le Maire rappelle la délibération 25/01 du 11 février 2025 par laquelle le Centre Communal d'Action Sociale avait décider d'engager la commune dans l'action portée par le Contrat Local de Santé et proposait qu'un projet de règlement soit établi pour la commune à cet effet.

Il rappelle également la délibération 25/19 portant dissolution du Centre Communal d'Action Sociale.

Il propose la continuité des décisions prises ultérieurement par le Centre Communal d'Action Sociale.

Entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

⇒ **Approuve** le maintien des décisions prises par le Centre Communal d'Action Sociale en date du 11 février 2025.

⇒ **Autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la continuité des décisions et à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire

Bernard FOUCART

Le Maire,

Denis MOSSAZ